

DÉCISION DU PRÉSIDENT

N° DP 2024-10

Le Président du Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2023-28 du Comité Syndical en date du 07 juillet 2023 portant délégation au Président de certaines attributions énumérées à l'article L 5211-10 du CGCT,

Vu l'arrêté n° 01/2023 en date du 07 juillet 2023 portant délégation de fonction et de signature au 1 er Vice-Président du Syndicat Mixte, pour toutes les affaires concernant la partie du site des Portes de l'Orne située sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2022-29 en date du 19 octobre 2022 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE,

Vu la décision du Comité Syndical N° 2023-08 en date du 1er février 2023 portant détermination du montant des redevances d'occupation des locaux du bâtiment le « Cap'Orne », situé sur le site des Portes de l'Orne, rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE (annulation et remplacement de la délibération N° 2022-29),

Vu la demande de location présentée par la société NGE, dont le siège social est situé à Coin-lès-Cuvry, et représenté par Monsieur Jean-Marie COSTA, en sa qualité de Directeur Général,

DÉCIDE:

Article 1^{er} : de signer une convention pour la mise à disposition des locaux situés dans le bâtiment le « Cap'Orne » - rue du Vieil Amnéville à AMNÉVILLE, avec la société NGE, dont le siège social est situé à Coin-lès-Cuvry, et représenté par Monsieur Jean-Marie COSTA, en sa qualité de Directeur Général,

Article 2 : que la location concerne l'amphithéâtre, la salle de séminaire, l'atelier, l'espace de coworking et l'annexe du Cap'Orne,

Article 3: que les locaux seront mis à disposition le jeudi 25 avril de 8h à 18h,

Article 4 : que le montant de la location s'élève à 1 460 €.

Rombas, le 29 février 2024 Affichage au siège le 18.03.2024

Pour le Président, Le 1er Vice-Prégident,

Lionel FOURNIER réception en préfecture 057-200056190-20240229-DP2024-10-CC Date de télétransmission : 19/03/2024 Date de réception préfecture : 19/03/2024